

COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2018

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2018

ANNEXE : INFORMATIONS FINANCIERES

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles » est également jointe afin de permettre aux citoyens d'appréhender les principaux enjeux et données financières de ce budget primitif.

Le SIOM vote deux budgets :

- ✓ l'un dit « public » pour les activités liées aux déchets ménagers des adhérents adossées à la fiscalité,
- ✓ l'autre dit « privé » pour les activités de nature industrielle et commerciale : traitement des ordures ménagères de non adhérents ainsi que de déchets industriels, ventes de chaleur, ... toutes prestations qui, sauf cas particulier, ne peuvent être couvertes par la fiscalité,

Pour les besoins de la présentation de l'analyse financière, ces deux budgets sont consolidés.

Situation financière du SIOM (consolidée)

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Pré CA 2018
Recettes fonct.	32 953k€	32 129k€	33 880k€	36 745k€	32 371k€
Dépenses fonct	24 291k€	23 583k€	28 396k€	27 814k€	30 938k€
Epargne de gestion	8 662k€	8 546k€	5 484k€	8 931k€	1 433k€
Charges financières	828k€	764k€	702k€	619k€	557k€
Epargne brute	7 834k€	7 782k€	4 782k€	8 312k€	876k€
Part des recettes	23.77%	24.22%	14.11%	22.62%	2.71%
Remb. capital	1 510k€	1 450k€	1 587k€	1 490k€	1 478k€
Epargne nette	6 324k€	6 332k€	3 195k€	6 822k€	-602k€
Part des recettes	19.19%	19.71%	9.43%	18.57%	
Dépenses invest.	2 418k€	1 426k€	843k€	1 739k€	8 300k€
Recettes invest.	588k€	367k€	306k€	925k€	441k€
Résultat antérieur	916k€	5 410k€	10 683k€	13 341k€	19 349k€
Solde net	5 410k€	10 683k€	13 341k€	19 349k€	10 888k€
Encours de la dette	17 921k€	16 471 k€	15 072 k€	13 523k€	12 045k€
Capacité de désendettement (année)	2.29	2.12	3.15	1.63	13.75

Les comptes administratifs 2014 et 2015 sont exécutés sur l'ancien périmètre du SIOM.
 A partir de 2016, les comptes administratifs sont réalisés sur le nouveau périmètre de 21 communes.

Les recettes de fonctionnement permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement, le remboursement de la dette et d'investir. L'épargne nette est la part de recette de fonctionnement restant pour financer les dépenses d'investissement soit 3 195 k€ en 2016.

Les recettes de fonctionnement de 2017, d'un montant de 36 745 k€, comprennent des recettes exceptionnelles pour un montant global de 2 407 k€ correspondant aux versements de la société Certinergy. L'épargne nette s'élève à 6 822 k€. Hors ces recettes de CEE, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 34 326 k€ et l'épargne nette à 4 415 k€.

Pour 2018, le SIOM fait le choix baisser la fiscalité et donc de financer ses investissements uniquement par les excédents cumulés. L'estimation du réalisé 2018 fait ainsi ressortir des recettes de fonctionnement de 32 371 K€ et des dépenses de fonctionnement de 30 938 k€.

Ratios financiers du budget « public »

Ratios	2016	2017	2018
Populations	203 371	205 328	206 382
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	126.85 €	141.00 €	141.90 €
TEOM / Population	115.31 €	114.35 €	107.96 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	174.31 €	178.49 €	193.90 €
Dépenses d'équipement brut / Population	4.19 €	43.12 €	49.61 €
Encours de la dette / Population	27.68 €	27.41 €	23.05 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	6.15 %	6.22 %	6.18%
Dép. réelles fonct. et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	75.18 %	81.37 %	75.16 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	2.40 %	24.16 %	25.59 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	15.88 %	15.36 %	11.90 %

Les recettes issues de la TEOM

Le produit fiscal du SIOM en 2018 baisse de 6.85 % par rapport à 2017 soit de 1 637 560 €.

Les taux de TEOM 2018 par commune, sont les suivants :

Villes	Population	Bases définitives	PRODUIT 2017			PRODUIT 2018						
			TEOM		Particip	Bases revalorisé	Particip	Coût du service (2)	Excédent réparti (3)	Coût service - excédent (2-3)	Taux	% Evol du taux
			Montants	Taux								
Bures-sur-Yvette	9 905	14 716 446	1 168 486	7,94%		14 893 043		1 113 751	51 877	1 061 874	7.13%	-0.81%
Gif-sur-Yvette	21 842	36 346 730	2 471 578	6,80%		36 782 891		2 543 209	115 538	2 427 671	6.60%	-0.20%
Gometz-le-Châtel	2 618	3 212 969	349 892	10,89%		3 251 525		334 079	13 479	320 600	9.86%	-1.03%
Igny	10 464	14 913 747	1 367 591	9,17%		15 092 712		1 296 128	55 507	1 240 621	8.22%	-0.95%
Orsay	16 718	30 069 883	2 053 773	6,83%		30 430 722		1 976 888	87 140	1 889 748	6.21%	-0.62%
Palaiseau	33 318	62 311 448	3 838 385	6,16%		63 059 185		3 551 793	171 821	3 379 972	5.36%	-0.80%
Saclay	3 924	6 554 798	441 793	6,74%		6 633 456		440 626	20 065	420 561	6.34%	-0.40%
St Aubin	716	1 915 161	85 033	4,44%		1 938 143		93 538	9 423	84 115	4.34%	-0.10%
Vauhallan	1 982	2 574 218	264 630	10,28%		2 605 109		270 692	10 442	260 250	9.99%	-0.29%
Villiers le Bâcle	1 257	1 564 054	148 272	9,48%		1 582 823		156 242	7 773	148 469	9.38%	-0.10%
Champlan	2 734	6 706 845	343 390	5,12%		6 787 327		368 567	27 843	340 724	5.02%	-0.10%
Chevreuse	5 847	11 008 465	765 088	6,95%		11 140 567		714 370	31 453	682 917	6.13%	-0.82%
Longjumeau	21 989	33 373 643	2 422 926	7,26%		33 774 127		2 366 408	113 674	2 252 734	6.67%	-0.59%
Les Ulis	24 711	49 584 167	2 474 250	4,99%		50 179 177		2 399 716	126 599	2 273 117	4.53%	-0.46%
St Rémy-les-Chevreuse	8 208	16 632 572	1 155 964	6,95%		16 832 163		1 098 341	42 964	1 055 377	6.27%	-0.68%
Villebon-sur-Yvette	10 585	28 060 734	951 259	3,39%	150 000	28 397 463	100 000	1 122 400	154 046	968 353	3.41%	0.02%
4 Communes SIRM	26 202	43 574 014	3 333 412	7,65%		44 096 901		3 323 626	131 010	3 192 616	7.24%	-0.41%
Villejust	2 308	5 716 064	282 945	4,95%		5 801 805		309 325	27 937	281 387	4.85%	-0.10%
Totaux	205 328	368 835 958	23 918 667	6,49%	150 000	373 279 139	100 000	23 463 350	1 198 591	22 281 107	5.97%	-0.52%

Pour mémoire, le taux moyen national en 2016 de la TEOM était de 9.25% sur l'ensemble des collectivités et de 8.74 % sur l'ensemble des syndicats.

La Loi de Finances 2018 a introduit une revalorisation des bases fiscales selon l'inflation constatée sur l'année précédente. Pour 2018, la revalorisation des bases est de 1.2%.

Le SIOM souhaite à nouveau baisser les taux de la TEOM. Ainsi, le coût du service, évalué pour 2018, est abaissé de 5 € par habitants pour déterminer le nouveau taux de la TEOM. Le taux baissera au minimum de 0.10 % pour chaque commune.

Seul le taux de la TEOM de Villebon-Sur-Yvette augmente en raison de la diminution progressive de la contribution communale.

Les taux de la TEOM sont votés par la Communauté Paris-Saclay et la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse sur proposition du SIOM.

Les projets 2018

Implantation de conteneurs enterrés

Pour 2018, le SIOM va poursuivre son action d'implantation de conteneurs enterrés sur son territoire proposé depuis 2015. Fin 2017, 146 conteneurs enterrés sont en service : 53 conteneurs ordures ménagère, 55 conteneurs emballages et 38 conteneurs verre.

Le projet d'implantation comprend 101 conteneurs ordures ménagères, 112 conteneurs emballages et 63 conteneurs verre supplémentaires. En 2018, le SIOM envisage d'implanter 27 conteneurs ordures ménagères, 29 conteneurs emballages et 15 conteneurs verre pour un total prévisionnel de 800 000 €.

Déchèterie Ressourcerie

La déchèterie ressourcerie sera située sur le quartier de la ZAC de l'école Polytechnique à la frontière des communes de Saclay, Vauhallan et Palaiseau. L'EPAPS met à disposition un terrain d'une superficie de l'ordre de 7 500 m².

Cette nouvelle déchèterie doit accueillir les professionnels qui sont actuellement refusés pour raison de saturation de la déchèterie de Villejust ainsi que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui viendront s'implanter sur le plateau. La ressourcerie, qui est une structure adaptée aux principes de l'économie sociale et solidaire, sera installée à proximité de la déchèterie à l'exception de l'espace de vente.

La ressourcerie sera pilotée par La Collective qui est un Groupe Economique Solidaire.

2 scénarios sont envisagés soit, une déchèterie à quai soit, une déchèterie à plat pour un coût de la construction estimé à 4 200 000 € HT. Cette nouvelle déchèterie accueillera environ 39 500 visites par an pour 4 420 tonnes de déchets collectés à l'horizon 2030 (6 630 tonnes avec la collecte des déchets provenant des professionnels).

Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Régional et de l'ADEME, un emprunt est envisagé à hauteur de 20 % et le reste sera financé en autofinancement.

Le coût net de fonctionnement de la déchèterie est évalué à 500 000 € par an.

Projet de pré-collecte, collecte et traitement des biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les structures produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an, doivent les trier à la source en vue d'une valorisation organique.

Les biodéchets sont les déchets alimentaires d'origine végétale et animale et les déchets de jardin.

Le SIOM étudie la possibilité de proposer un service de pré-collecte, collecte et valorisation des biodéchets (hors déchets verts) aux gros-producteurs concernés. Ainsi, le bureau d'étude AJBD-Citexia est mandaté depuis juin 2016 afin d'étudier la faisabilité technique et financière du service selon une méthodologie en 3 phases.

La 1^{ère} consiste en un état des lieux du gisement des biodéchets afin de recenser les producteurs potentiellement concernés et le gisement collectable.

Les potentiels gros-producteurs concernés sont : les marchés forains, les restaurants : scolaires, d'entreprises, traditionnels, rapides, les grandes et moyennes surfaces et industries.

Les résultats du diagnostic :

- Gisement collectable de biodéchets (producteurs déjà collectés par le Siom) : 1 380 tonnes pour 53 producteurs,
- Gisement tous producteurs confondus (même ceux non collectés par le Siom) : 115 producteurs avec un gisement de 3 333 tonnes.

La 2^{nde} phase a pour objectif de déterminer un scénario du service de pré-collecte, collecte et valorisation selon les critères techniques et économiques. Cette étape doit être affinée, avec une étude complémentaire sur la part Redevance Spéciale / TEOM payée par les producteurs qui sera présentée courant février 2018.

Si le SIOM décide de proposer un service, la 3^{ème} phase consistera en un accompagnement à la mise en place du service auprès des gros-producteurs concernés dans le cadre de la redevance spéciale.

Cet accompagnement portera sur la rédaction des cahiers des charges, la révision de la grille tarifaire de la RS et la communication notamment.

Actuellement, les coûts de collecte et de traitement sont estimés respectivement à 344 000 € et 244 000 € par an.

Etude mise en place de la redevance spéciale sur commune du SIRM

Le SIOM envisage de proposer, aux 4 communes du SIRM, le service de redevance spéciale qui s'applique aux déchets qui, cumulativement :

- sont produits par le commerce, l'artisanat, les activités tertiaires, l'industrie, l'administration, les établissements scolaires, etc.,
- dont le volume de déchets produit est supérieur à 1 320 litres par semaine,
- sont collectés comme des déchets ménagers sans contraintes particulières.

La redevance a pour objectif de financer les services rendus aux professionnels et d'établir une équité entre les différents usagers : ménages et professionnels, et ainsi d'inciter les producteurs à réduire la quantité de déchets produits.

Le bureau d'étude Naldoé estime qu'une centaine de professionnel peuvent bénéficier du service. Une réunion de présentation est prévue au 1^{er} trimestre 2018.

Schéma directeur

Le SIOM est propriétaire du réseau de chaleur alimentant la zone de Courtabœuf et les communes de Villejust et Les Ulis. Il en a confié l'exploitation par voie de délégation de service public par concession à la société Dalkia.

En tant que propriétaire du réseau de chaleur, le SIOM est assujetti aux dispositions de l'article 194 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui rend obligatoire la réalisation d'un schéma directeur pour les collectivités propriétaires d'un réseau de chaleur au 01/01/2009. Cette étude doit être réalisée au plus tard pour le 31/12/2018.

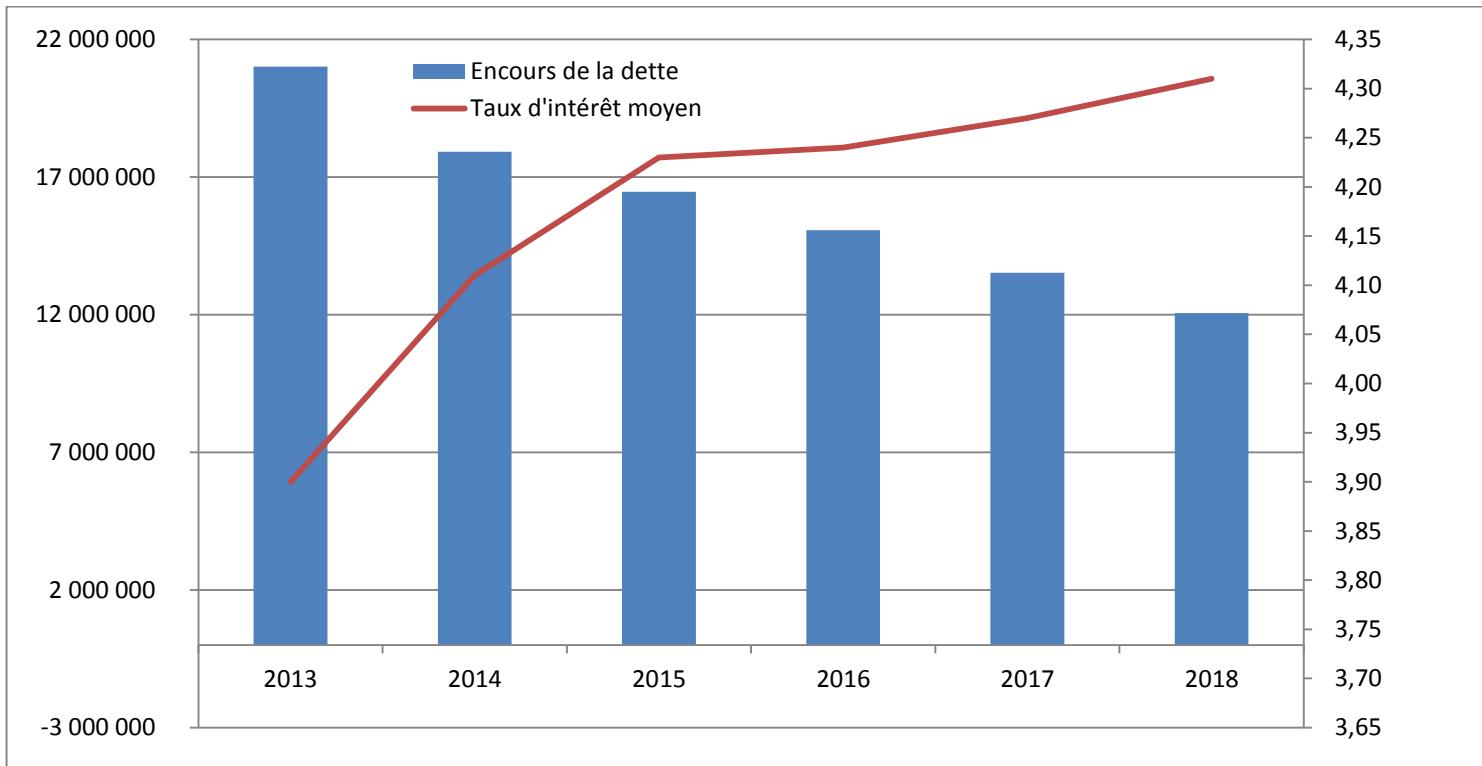
L'objectif est la réalisation du Schéma directeur du réseau de distribution d'énergie calorifique. Il s'agit de réaliser un exercice de projection, en intégrant les évolutions des centres de production de chaleur, les projets d'extension et de densification du réseau en cours et à venir, les projets d'équipements et de logements en cours et à venir dans le périmètre du réseau.

DETTES

L'encours de la dette au 31/12/2017 s'élève à 4 760 184 € pour le « secteur public » et à 8 762 855 € pour le « secteur privé », soit un encours global de 13 523 039 €.

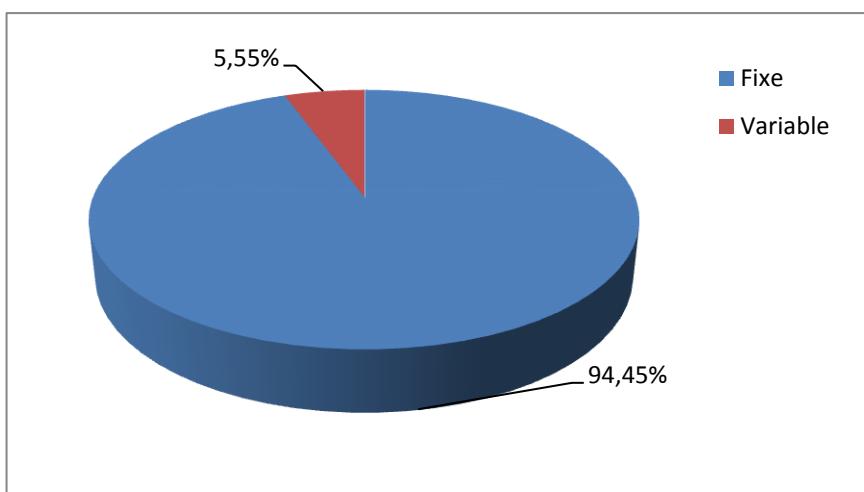
Depuis plusieurs années, le SIOM se désendette en préconisant l'autofinancement pour financer les investissements.

Encours de la dette au 31/12



Plus de 94 % de l'encours de la dette est sur des contrats à taux fixes avec un taux moyen de 4.52 %. L'encours de la dette est « sécurisé » par les contrats en taux fixe, toutefois le SIOM bénéficie très peu des opportunités de baisse des taux. La part des contrats à taux variable représente 5.55%.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	12 773 039 €	94,45%	4,52%
Variable	750 000 €	5,55%	0,00%
Ensemble des risques	13 523 039 €	100,00%	4,27%



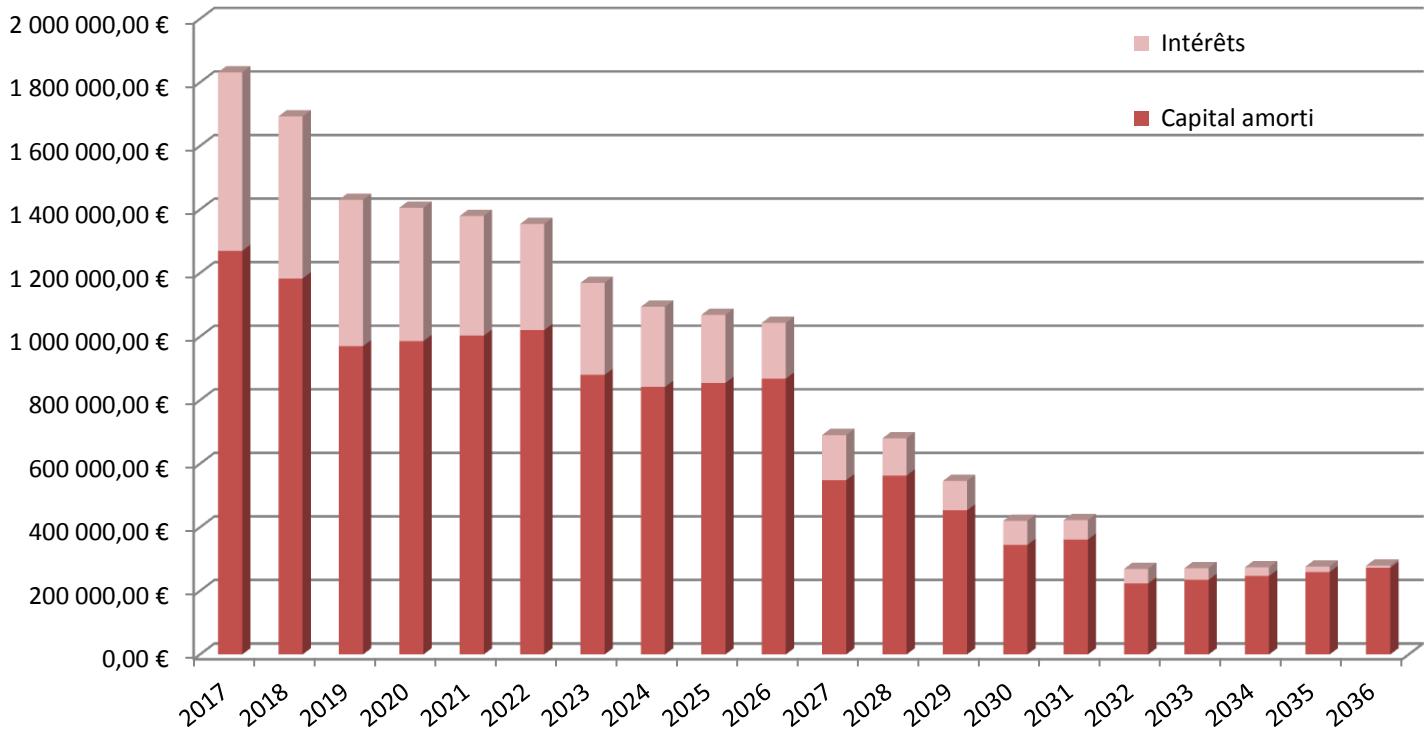
La typologie de l'encours de dette du SIOM laisse peu de possibilité aux réaménagements. Les contrats à taux variable sont très favorables avec des marges bancaires inférieures à 1%. Avec un taux moyen

de 4,52 %, les contrats à taux fixe offrent également peu de possibilité de réaménagement. Les pénalités s'élèvent entre 480 000 € et 1 200 000 € selon les contrats.

Toutefois, courant 2017, un prêt assorti d'une ligne de trésorerie contracté en 2011 a été remboursé par anticipation. Ce prêt d'un montant initial de 3 000 000 € pour une durée de 24 ans générait des paiements d'intérêts calculés sur l'index Euribor 12M + 1,3% quel que soit l'utilisation de la ligne de trésorerie. Le montant des intérêts restant à payer jusqu'au terme du contrat, sans utilisation de la ligne de trésorerie, était estimé à 460 000 €. Ce prêt ne présentait aucun paiement de pénalité.

Profil d'extinction de la dette sans mobilisation de nouvel emprunt :

Profil d'extinction de la dette



En 2019, l'encours de la dette s'élèvera à environ 10 795 k€ pour atteindre 7 064 k€ en 2022.

Aucun emprunt n'a été mobilisé depuis 2011, le SIOM se désendettement.

Capacité de désendettement

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Epargne brute	7 834k€	7 782k€	4 782k€	8 312k€
Encours de la dette	17 921k€	16 471k€	15 072k€	13 523k€
Capacité de désendettement (en années)	2.29	2.12	3.15	1.63

La capacité de désendettement est de 2 à 3 ans depuis 2014.

Pour mémoire, le seuil de surveillance est fixé à 11 ans et le seuil d'alerte à 15 ans.

Prospective 2017-2021

L'estimation du réalisé 2018 est estimé à 31 495 k€ en dépenses de fonctionnement et à 32 371 k€ en recettes de fonctionnement.

Certains postes de la section de fonctionnement vont augmenter suite à la mise en œuvre du nouveau marché de collecte notamment la redevance spéciale, qui comprend la désinstallation et l'installation des systèmes embarqués sur 28 bennes, et la communication.

Les investissements pour 2018 sont évalués à 8 300 k€. Cette somme comprend notamment les projets suivants :

- Déchèterie ressourcerie : 5 150 000 € TTC pour les études et travaux
- Implantation de colonnes enterrées : 800 000 €
- Réaménagement du bâtiment administratif : 300 000 €
- Mise en sécurité de la déchèterie de Villejust : 250 000 €
- Acquisition de bacs : 530 000 €

A partir de 2020, les dépenses de fonctionnement intègrent les coûts de fonctionnement de la nouvelle déchèterie estimés à 500 k€.

Sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement et hors l'intégration du coût de fonctionnement de la nouvelle déchèterie, les dépenses progressent de 0.3 % entre 2019 et 2020 et de 0.90 % sur les années suivantes.

	CA 2016	CA 2017	Pré CA 2018	% Evol %	% variation	2019	% variation	2020	% variation	2021
Charges à caractère général	24 986k€	26 043k€	28 892k€	10,9%	-5,1%	28 317k€	0,5%	28 959k€	1,2%	29 307k€
Collecte	13 315k€	13 630k€	14 581k€	7,0%						
Traitement des déchets incinérables	6 648k€	6 691k€	7 270k€	8,7%						
Traitement : végétaux, encombrants, Bio-déchets	953k€	856k€	1 018k€	18,9%						
Tri, conditionnement, chargement : emballages journaux	1 298k€	2 188k€	2 445k€	11,7%						
Autres charges à caractère général	1 052k€	991k€	1 452k€	46,5%						
Redevance spéciale	70k€	100k€	151k€	51,0%						
CTM	316k€	348k€	429k€	23,3%						
Déchèteries	870k€	769k€	986k€	28,2%						
Valorisation énergétique	236k€	238k€	262k€	10,1%						
Exploitation GNV	228k€	232k€	298k€	28,4%						
Dépenses de personnel	1 588k€	1 524k€	1 809k€	18,7%	0,0%	1 809k€	0,0%	1 809k€	0,0%	1 809k€
Autres charges de gestion courante	323k€	247k€	237k€	-4,0%	0,0%	315k€	0,0%	315k€	0,0%	315k€
Provision pour créance irrécouvrable	1 499k€									
Charges financières	702k€	619k€	557k€	-10,0%		500k€		450k€		400k€
Total des dépenses de fonctionnement	29 098k€	28 433k€	31 495k€	10,8%	-4,8%	30 941k€	1,9%	31 533k€	0,9%	31 831k€
Vente de produits résiduels	749k€	774k€	783k€	1,2%		783k€		783k€	0,2%	785k€
Recette déchèterie	2k€	6k€	5k€	-16,7%		4k€		4k€	0,0%	4k€
Redevance spéciale	774k€	820k€	800k€	-2,4%		800k€		800k€	0,0%	800k€
Valorisation énergétique	3 647k€	3 440k€	3 300k€	-4,1%	0,2%	3 307k€	0,0%	3 307k€	0,0%	3 307k€
Vente d'incinération+Mâchefers	2 522k€	2 654k€	2 648k€	-0,2%	0,0%	2 643k€	0,0%	2 643k€	0,0%	2 643k€
Vente de GNV	330k€	328k€	294k€	-10,4%		320k€		320k€		325k€
Participations Eco-organismes	2 081k€	1 921k€	2 064k€	7,4%	0,0%	2 064k€	0,0%	2 064k€	0,0%	2 064k€
Produit certificat d'économie d'énergie		2 407k€	0k€					0k€		0k€
Produit de la fiscalité et contribution	23 652k€	23 987k€	22 381k€	0,0%		22 381k€	0,5%	22 493k€	0,5%	22 605k€
Autres produits + exceptionnels	123k€	408k€	96k€	-76,5%		96k€		96k€		96k€
Total des recettes de fonctionnement	33 880k€	36 745k€	32 371k€	-11,9%	0,1%	32 398k€	0,3%	32 510k€	0,4%	32 629k€
Epargne brute	4 782k€	8 312k€	876k€			1 457k€		977k€		798k€
Remboursement en capital	1 587k€	1 490k€	1 478k€	-0,8%		1 250k€		1 266k€		1 285k€
Epargne nette	3 195k€	6 822k€	-602k€			207k€		-289k€		-487k€
Recettes définitives	306k€	925k€	441k€			285k€		1 362k€		541k€
Dépenses d'investissement	843k€	1 739k€	8 300k€			3 300k€		3 000k€		2 000k€
Emprunts à réaliser										
Résultat de l'exercice	2 658k€	6 008k€	-8 461k€			-2 808k€		-1 927k€		-1 946k€
Reprise des résultats antérieurs	10 683k€	13 341k€	19 349k€			10 888k€		8 080k€		6 153k€
Résultat final	13 341k€	19 349k€	10 888k€			8 080k€		6 153k€		4 207k€
Encours de la dette au 31/12	15 072k€	13 523k€	12 045k€			10 795k€		9 529k€		8 244k€
Capacité de désendettement	3,15	1,63	13,75			7,41		9,75		10,33

Les recettes du budget annexe

<u>La valorisation énergétique</u>	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Nombre de MWh thermiques	106 859	112 149	101 694	100 000
Prix à l'unité	24,94 €	24,82 €	26,30 €	25,00 €
Vente de chaleur : sous total	2 657k€	2 783k€	2 675k€	2 500k€
Nombre MWh électriques	17 863	15 281	16 117	15 000
Prix unitaire moyen	42,04 €	42,27 €	41,88 €	43,00 €
Prime fixe EDF pour novembre, décembre, janvier, février, mars	192k€	218k€	185k€	155k€
Vente d'électricité : sous total	943k€	864k€	860k€	800k€
RECETTES : Total	3 600k€	3 647k€	3 535k€	3 300k€

Les recettes 2018 s'appuient sur une prévision à la baisse de production de chaleur pour une année de rigueur climatique égale à la moyenne des 10 dernières années et tient compte des aléas techniques liées à l'exploitation du réseau.

Tonnages incinérés sur le budget « privé »

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Tonnage	36 994,46	38 588,97	38 668.27	38 000
Recettes HT	2 406 294,49	2 472 709.98	2 449 084.43	2 400 000

La clé de répartition et détermination des taux de TEOM

La TEOM est déterminé selon le service rendu.

Les charges nettes (dépenses - recettes hors fiscalité) sont répartie pour chaque commune selon les critères suivants :

Catégories de charges à répartir	Critères et pondérations
Collecte en porte à porte OM	
Collecte en porte à porte Végétaux	
Collecte en porte à porte Encombrants	
Collecte en porte à porte Emballages, Journaux, Magazines	35% fréquence + 35% tonnage + 25% densité logements + 5% éloignement SIOM
Collecte en apport volontaire : Verre	
Traitement & tri	60% tonnage + 40% population
Prestations spécifiques	Affectation au réel aux communes bénéficiant du service
Déchèterie de Villejust	100% population
Service de la dette	100% population
Structure et autofinancement nets	100% population

La détermination du taux de TEOM : C'est le résultat du rapport entre le coût du service et les bases fiscales. Ainsi, si la progression des bases fiscales est supérieure à celle de la contribution, alors le taux diminue.

Les charges nettes à répartir :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Le traitement et le tri,
- Les prestations spécifiques,
- Les annuités de la dette,
- Les frais de structures,
- L'autofinancement (part consacré au financement des dépenses d'investissement hors subvention et emprunt).

Tonnages collectés par communes

	population	Total tonnages 2016	Ordures Ménagères et assimilées			Emballages			Verre	Encombrants	Déchets verts	Total Tonnages 2017	Kg/habitants
			Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu	Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu					
Bures-sur-Yvette	9 905	3 523	1 853	138	1 715	562	21	541	166	119	961	3 502	353,56
Gif-sur-Yvette	21 842	8 105	4 646	451	4 195	1 225	89	1 136	574	558	2 267	8 730	399,69
Gometz-le-Châtel	2 618	1 089	751	37	714	156	4	152	33	43	263	1 205	460,28
Igny	10 464	4 349	2 409	261	2 148	557	37	520	232	306	969	4 175	398,99
Orsay	16 718	6 826	4 033	370	3 663	1 059	92	967	389	309	1 377	6 705	401,06
Palaiseau	33 318	11 277	7 476	831	6 645	1 467	136	1 331	624	755	1 548	10 903	327,24
Saclay	3 924	1 287	856	183	673	207	60	147	121	38	277	1 256	320,08
St Aubin	716	376	304	207	97	69	50	19	33	11	145	305	425,98
Vauhallan	1 982	866	423		423	113		113	20	36	315	907	457,62
Villiers le Bâcle	1 257	555	279	51	228	94	14	80	53	19	127	507	403,34
Champlan	2 734	1 491	1 086	124	962	204	32	172	38	108	260	1 540	563,28
Chevreuse	5 847	2 396	1 521	148	1 373	201	53	148	165	160	456	2 302	393,71
Longjumeau	21 989	8 004	5 640	307	5 333	863	26	837	337	576	799	7 882	358,45
Les Ulis	24 711	6 975	6 827	1 384	5 443	757	214	543	318	607	192	7 103	287,44
St Rémy-les-Chevreuse	8 208	3 585	1 639	169	1 470	519	29	490	264	277	1 110	3 611	439,94
Villebon-sur-Yvette	10 585	4 038	3 285	638	2 647	603	98	505	229	166	728	4 275	403,87
La Ville du Bois	7 367	3 413	2 011		2 011	423		423	163	266	616	3 479	472,24
Linas	6 840	3 107	1 807		1 807	231		231	143	268	581	3 030	442,98
Ballainvilliers	4 218	1 846	817		817	285		285	106	112	329	1 649	390,94
Montlhéry	7 777	4 289	2 620		2 620	448		448	157	231	557	4 013	516,01
Villejust	2 308	1 054	1 038	299	739	192	60	132	71	106	273	1 321	572,36
Total	205 328	78 451	51 321	5 598	45 723	10 235	1 015	9 220	4 236	5 071	14 150	78 400	381,83

Les tonnages collectés restent stables entre 2016 et 2017 passant de 78 451 tonnes à 78 400 tonnes soit une baisse de 0,06 %.

Les tonnages par habitants baissent de 1,02 % entre 2016 et 2017 en passant de 385.75 kg à 381.83 kg.

Prévisions des prestations spécifiques pour 2018

	Prestations spécifiques : tableau récapitulatif						Coût par habitant	
	Coffres CTM	Vidage corbeilles	Sacs papier	Compacteurs	Déchèterie	Autres prestations		
Bures-sur-Yvette	6,57k€		40,89k€			3,50k€	50,96k€	5,14 €
Gif-sur-Yvette	1,29k€		99,52k€			7,00k€	107,81k€	4,94 €
Gometz-le-Châtel	1,17k€		13,25k€			3,50k€	17,92k€	6,84 €
Igny	38,00k€		55,25k€			7,00k€	100,25k€	9,58 €
Orsay	10,35k€	29k€	60,78k€			7,00k€	107,13k€	6,41 €
Palaiseau	26,96k€		82,94k€	35k€		7,00k€	151,90k€	4,56 €
Saclay	16,65k€		12,16k€			3,50k€	32,31k€	8,23 €
St Aubin	1,45k€		5,53k€			3,50k€	10,48k€	14,64 €
Vauhallan	8,78k€		13,26k€			3,50k€	25,54k€	12,89 €
Villiers le Bâcle	1,97k€		4,42k€			3,50k€	9,89k€	7,87 €
Champlan	8,08k€		7,74k€			3,50k€	19,32k€	7,07 €
Chevreuse	11,87k€		32,05k€		4k€	3,50k€	51,42k€	8,79 €
Longjumeau	6,40k€		41,99k€			7,00k€	55,39k€	2,52 €
Les Ulis	41,15k€		14,37k€	48k€		7,00k€	110,52k€	4,47 €
St Rémy-les-Chevreuse	3,23k€		49,73k€		49k€	3,50k€	105,46k€	12,85 €
Villebon-sur-Yvette	9,46k€		36,47k€			3,50k€	49,43k€	4,67 €
La Ville du Bois	13,97k€		20,48k€		57k€	3,50k€	94,95k€	12,89 €
Linas	10,34k€		19,05k€		53k€	3,50k€	85,89k€	12,56 €
Ballainvilliers	21,35k€		11,90k€		31k€	3,50k€	67,75k€	16,06 €
Montlhéry	24,50k€		21,58k€		59k€	7,00k€	112,08k€	14,41 €
Villejust	2,50k€		9,95k€			3,50k€	15,95k€	6,91 €
Total	250,04k€	29k€	653,31k€	83k€	253k€	98k€	1 366,35k€	6,65 €

La rubrique « Autres prestations » correspond aux dépenses pour le déploiement d'un camion de ramassages DDS. La prestation réelle sera réajustée sur la TEOM 2019

La colonne déchèterie correspond aux frais d'accès aux déchèteries de Magny Les Hameaux et du SIREDOM.

Récapitulation des coûts prévisionnels 2018 pour chaque commune

	Coût du service prévisionnel 2017 (en k€)	Coût du service prévisionnel 2018 (en k€)							Δ n / n-1	
		Collecte	Traitem- ment	Déchèterie	Auto- fin	Dette	Prest. spécif.	Total	Montants	%
Bures-sur-Yvette	1 168	649	272	57	36	48	51	1 113	-55	-4,71%
Gif-sur-Yvette	2 472	1 477	645	126	79	108	108	2 543	+71	+2,87%
Gometz-le-Châtel	350	194	85	15	9	13	18	334	-16	-4,57%
Igny	1 368	737	309	61	37	51	100	1 295	-73	-5,34%
Orsay	2 054	1 135	495	97	60	82	107	1 976	-78	-3,80%
Palaiseau	3 838	2 048	875	193	120	163	152	3 551	-287	-7,48%
Saclay	442	250	102	23	14	19	32	440	-2	-0,45%
St Aubin	85	51	22	4	2	3	10	92	+7	+8,24%
Vauhallan	265	153	64	11	8	10	26	272	+7	+2,64%
Villiers le Bâcle	148	91	37	7	5	6	10	156	+8	+5,41%
Champlan	343	209	101	16	10	13	19	368	+25	+7,29%
Chevreuse	765	408	171	34	21	29	51	714	-51	-6,67%
Longjumeau	2 423	1 388	609	127	81	107	55	2 367	-56	-2,31%
Les Ulis	2 474	1 331	605	143	90	121	111	2 402	-72	-2,91%
St Rémy-les-Chevreuse	1 156	618	257	48	30	40	105	1 098	-58	-5,02%
Villebon-sur-Yvette	1 101	707	315	61	39	52	49	1 223	+122	+11,08%
La Ville du Bois	977	537	242	0	27	36	95	937	-40	-4,09%
Linas	730	483	215	0	25	33	86	842	+112	+15,34%
Ballainvilliers	683	287	123	0	15	21	68	514	-169	-24,74%
Montlhéry	943	582	271	0	28	38	112	1 031	+88	+9,33%
Villejust	283	174	87	13	9	9	16	308	+25	+8,83%
Total	24 068	13 509	5 902	1 036	745	1 002	1 381	23 576	-492	-2,04%

Les 4 communes du SIRM n'utilisent pas la déchèterie de Villejust, aucun coût de fonctionnement ne leur est attribué.

Données techniques

<u>Tonnages collectés</u>	2014	2015	Evolution 2014 / 2015	2016	Evolution 2015 / 2016	2017	Evolution 2016 / 2017
Ordures Ménagères et assimilées	51 191	51 073	-0,23%	51 573	0,98%	51 321	-0,49%
Emballages	8 568	8 815	2,88%	9 378	6,39%	10 235	9,14%
Verre	4 164	4 098	-1,59%	4 105	0,17%	4 236	3,19%
Encombrants	5 350	5 277	-1,36%	5 039	-4,51%	5 071	0,65%
Déchets verts	16 872	13 660	-19,04%	14 706	7,66%	14 150	-3,78%
TOTAL	86 145	82 923	-3,74%	84 801	2,26%	85 013	0,25%

Coûts unitaires des marchés de traitement

Coût traitement unitaire en € / HT / T	2014	2015	Evol 2014 / 2015	2016	Evol 2015 / 2016	2017	Evol 2016 / 2017
Traitement Emballages (17 communes)	153,46	153,77	0,20%	148,10	-3,69%	151,32	2,17%
Avenant 1 Extension des consignes de tri				12,00		11,87	-1,08%
Traitement Refus de tri (17 communes)	86,26	86,43	0,20%	83,25	-3,68%	85,05	2,16%
Traitement Emballages (4 communes)				146,18		148,59	1,65%
Traitement Déchets verts (17 communes)	27,50	27,50	0,00%	27,46	-0,15%	26,00	-5,32%
Traitement Déchets verts (4 communes)				30,40		30,49	0,30%
Traitement Encombrant (17 communes)	50,00	53,90	7,80%	61,28	13,69%	61,89	1,00%
Traitement Encombrant (4 communes)				64,83		65,90	1,65%
Stockage Verre (4 communes)				5,24		5,34	1,91%

Coûts aidés pour chaque flux de déchets

Ces coûts sont issus d'une comptabilité analytique visant à établir une matrice standard des coûts par flux de déchets avec application de la méthode Compta-Coût. Cette méthode, élaborée par l'ADEME, est valable pour l'ensemble du territoire français et pour tous types de structure. Cette méthode est utilisée pour élaborer les données figurant dans le rapport d'activité.

€HT/habitant	OMR	Verre : Apport Volontaire	Verre : Porte à Porte	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2015*	44,56 €	2,44 €	- €	16,28 €	3,20 €	6,85 €	18,15 €	2,41 €	93,90 €
Coût 2016	43,66 €	2,85 €	4,92 €	16,88 €	5,80 €	6,99 €	15,97 €	3,44 €	100,51 €
Ecart 2015/2016	-2%	17%	-	4%	81%	2%	-12%	43%	7%
Référence nationale ADEME (donnée 2012)	53 €	2 €	2 €	8 €	19 €				89 €

€HT/tonne	OMR	Verre : Apport Volontaire	Verre : Porte à Porte	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2015*	180,06 €	122,45 €	- €	375,69 €	69,15 €	269,73 €	273,70 €	83,23 €	1 374,00 €
Coût 2016	170,96 €	142,90 €	223,63 €	366,15 €	130,40 €	281,21 €	220,83 €	92,62 €	1 628,70 €
Ecart 2015/2016	-5%	17%	-	-3%	89%	4%	-19%	11%	19%
Référence nationale ADEME (donnée 2012)	211 €	52 €	52 €	172 €	118 €				166 €

*les données 2015 sont sur l'ancien périmètre du SIOM